

Répondre à l'attention de
Ligne directe
Fax
Adresse courriel
Dossier
Date

Guy Pinsonnault

214582

Le 21 janvier 2015

Par Courriel

Confidentiel

Me Sonia Lebel
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
des contrats publics dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, sous-sol – secteur 0570
Montréal (Québec)
H2K 3L6

**Objet: Monsieur Franck Barbusci
Observations suite au préavis en vertu de l'article 82 des Règles de
procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des
contrats publics dans l'industrie de la construction**

Cher consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 5 janvier 2015, reçue le 7 janvier 2015.

Nous désirons vous faire part de nos observations dans l'espoir que le préavis ci-haut mentionné soit retiré. Le préavis indiquait la possibilité que les commissaires tirent la conclusion suivante :

1. D'avoir participé à un système de fausse facturation dirigé par Normand Dubois et visant à amasser de l'argent comptant, notamment en utilisant sa position de courtier hypothécaire et ses contacts auprès des banques.

A. Introduction

Au risque de me répéter, on peut sans se tromper affirmer que la protection de la bonne réputation d'un individu est d'une importance fondamentale dans notre société démocratique, et qu'elle représente et reflète sa dignité inhérente. En outre, la réputation est étroitement liée au droit à la vie privée, qui jouit d'une protection constitutionnelle, tel que la Cour suprême du Canada l'a mainte fois répétée.

Dans ce cas-ci, Franck Barbusci («Barbusci») n'a aucunement participé au système de fausse facturation dirigé par Normand Dubois. Il n'a jamais eu rien à voir, ni de près ni de loin, avec le stratagème de fraude qui consistait en la location de main-d'œuvre et l'émission de fausses factures d'accommodation. La demande d'obtention d'une marge de crédit par une des compagnies contrôlées par Normand Dubois est un événement isolé, qui ne s'est produit qu'à une seule occasion et qui ne s'inscrit pas dans le système de fausse facturation.

B. Les faits divulgués à l'audience

L'enquêteur Jérôme Bédard de la Sûreté du Québec (« Bédard ») a témoigné le 11 mars 2014 à l'effet que Normand Dubois avait plaidé coupable à des chefs de fabrication de faux états financiers dans le but d'obtenir une marge de crédit à la Banque CIBC pour le compte de la compagnie GMS.

Parmi les nombreux documents demandés par la Banque, celle-ci exigeait les états financiers de la compagnie pour l'année 2010. Selon Bédard, Barbusci aurait demandé qu'on arrange les chiffres, car il n'y avait pas eu d'activité dans la compagnie en 2010. Les états financiers ont été produits par le comptable Jacques Houde directement à la Banque CIBC.

C. Inexactitudes du témoignage de Bédard

Premièrement, Normand Dubois n'a plaidé qu'à un seul chef de fabrication de faux états financiers.

Deuxièmement, M. Barbusci n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribues. C'est plutôt Clément Desrochers, lorsqu'il communique avec le comptable Jacques Houde, de mentionner que Barbusci veut un comparable, car il n'y a pas eu d'activité pour l'année se terminant le 31 mars 2010.

D. Non-conformité du préavis

M. Barbusci n'as pas participé à un système de fausse facturation dirigé par Normand Dubois. Tout au plus, le seul lien qu'il a avec Normand Dubois, est d'avoir servi d'intermédiaire entre ce dernier et la banque CIBC, lors d'une demande d'obtention par la compagnie GMS, d'une marge de crédit de 75,000.00\$ servant à financer l'achat de machinerie, garantie par l'universalité des biens personnels du propriétaire Gaston St-Yves, alors évalués à plus de 600,000.00\$. Aucune fraude ou tentative de fraude n'était associée à cette demande.

Il est important de souligner que Barbusci a tenu à s'assurer, tout au long du processus d'octroi, que Gaston St-Yves et ses associés transmettent à la banque des renseignements exacts concernant son bilan personnel et ses avoirs. Barbusci a fait corriger le bilan personnel et a questionné plus d'une fois St-Yves et ses associés concernant l'exactitude des renseignements fournis par St-Yves.

Il est ainsi inexact de prétendre que Barbusci a participé à un système de fausses facturations alors qu'il était étranger aux activités de l'organisation Dubois à l'exception d'une seule demande d'octroi d'une marge de crédit.

Si vous avez besoin d'information supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, cher consœur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Pinsonnault
Avocat

GP/mc